



Rebouc, 2015

Montoussé, post-cruie 2013



## COMMENT PRÉSERVER CET ESPACE DE MOBILITÉ CONCRÈTEMENT ?

- La définition de **l'espace de mobilité accepté de la Neste**, doit prendre en compte plusieurs facteurs : l'espace de divagation historique, les zones d'érosion, les zones d'intérêt écologique, l'approche socio-économique, enjeux (ponts, habitations)... Un **premier travail** a été réalisé par le PETR du Pays des Nestes lors de l'élaboration du **Plan Pluriannuel de Gestion** des cours d'eau du territoire. Cette démarche est à poursuivre pour arriver au zonage de **l'espace de mobilité accepté**.

L'espace de **mobilité accepté** vise à **respecter la divagation du cours d'eau** dans un périmètre délimité. Il sera à intégrer dans tous les schémas d'urbanisme et de planification territoriale en zones Naturelles (N) et Agricoles (A) pour éviter une urbanisation dans ces secteurs.

- Une **réflexion** de l'occupation de l'espace de fond de vallée est envisagée sur le territoire du Pays des Nestes **pour réduire les interventions coûteuses** à moyen et long terme. Par exemple, les protections de berges très coûteuses pourraient être limitées dans l'espace de mobilité pour permettre au cours d'eau de déborder dans cette zone. Ainsi, le phénomène naturel de l'inondation peut s'exprimer dans cette zone tout en protégeant les habitations situées à l'aval.
- Une fois acté, cet espace permet au cours d'eau de **retrouver sa place au sein du territoire** et de pouvoir jouer différents rôles : gestion de l'aléa inondation, recharge de la nappe alluviale, tourisme vert, qualité de l'eau, préservation d'ouvrages d'arts, ...
- Pour favoriser le maintien de cet espace de mobilité sans pénaliser les propriétaires des parcelles au bord de la Neste, le PETR du **Pays des Nestes accompagne les collectivités et les propriétaires pour le rachat de parcelles**. L'objectif est de **maintenir une activité humaine et l'équilibre du cours d'eau** en minimisant les dommages aux propriétaires riverains.



# ESPACE DE MOBILITÉ : UN COURS D'EAU EN PERPÉTUEL MOUVEMENT



Conception par a-votre-idee.fr - Crédits : DREAL Occitanie, PETR Pays des Nestes, IGN. Imprimé sur papier certifié PEFC par Imprim'31, Mars 2019.



Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site internet [www.pays-des-nestes.fr](http://www.pays-des-nestes.fr) ou contacter le technicien de rivière au 05 62 98 50 28 ou envoyer un mail à [accueil@paysdesnestes.fr](mailto:accueil@paysdesnestes.fr)





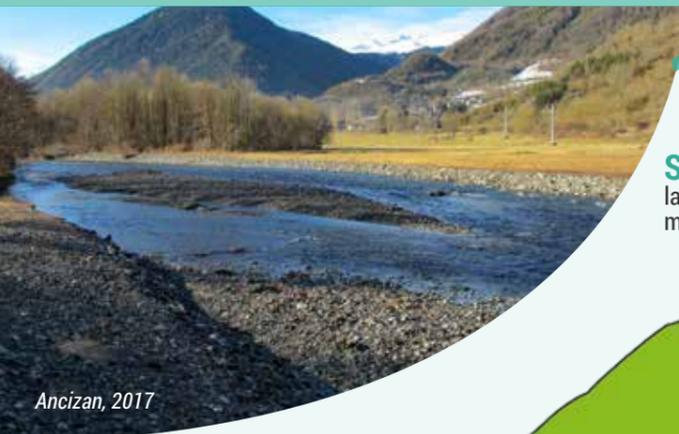




Les cours d'eau respirent...

Mazères-de-Neste, 2018

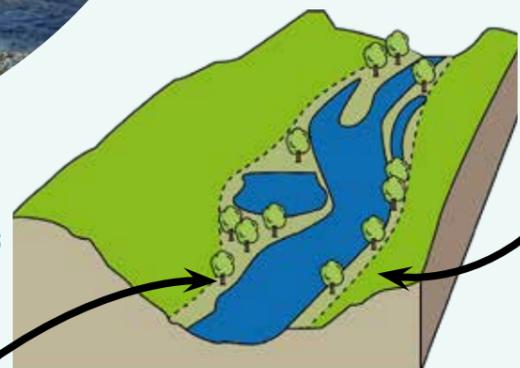




Ancizan, 2017

## COMMENT ÇA FONCTIONNE?

Sur le territoire du Pays des Nestes, la Neste est dite **mobile** : la présence de bancs de matériaux et leur déplacement ne proviennent pas d'un manque d'entretien, mais du fonctionnement normal de la rivière.



**Le champ d'expansion de crues** correspond à une zone plus ou moins aménagée pour recevoir les eaux en cas d'inondation.

Conserver ces zones d'expansion des crues autour d'un cours d'eau permet de rendre plus efficaces les protections de berges là où des enjeux d'intérêt général sont présents (habitations, infrastructures publiques, ...).

Son rôle d'étalement et d'abaissement des niveaux des eaux doit être préservé afin de réduire les vitesses d'écoulements et les inondations en zones urbanisées.

**L'espace de mobilité** d'un cours d'eau correspond à l'espace où la rivière « respire » : le fond du lit se déplace latéralement en fonction du débit de l'eau et des quantités de matériaux transportés. Ces déplacements permettent la mobilisation des sédiments et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.\*

**Espace de bon fonctionnement** est une notion plus large qui regroupe la notion d'espace de mobilité et de champ d'expansion de crues

## LA MOBILITÉ, C'EST :

1

Dissiper l'énergie du cours d'eau lors d'une crue

2

Réduire le risque d'érosion au niveau des zones urbanisées et l'ampleur des désordres liés aux crues sur les ouvrages comme les ponts

3

Favoriser la qualité des milieux naturels

## POURQUOI ON EN PARLE?

La Neste est un **cours d'eau torrentiel** dans une vallée où les activités humaines sont très présentes, en particulier autour de zones montagneuses. Une réflexion doit être engagée pour la **conservation d'un espace de bon fonctionnement** de la rivière tout en garantissant le développement des vallées.

Sur des secteurs où le cours d'eau est canalisé, plusieurs phénomènes sont observés :

- une **incision du lit** et une **érosion accélérée** des berges (berges hautes et abruptes, plus fragiles)
- un **débit** de plein bord **plus fort**, moins d'inondation

La préservation ou la restauration de la mobilité de la Neste est **indispensable** pour la gestion globale et équilibrée du cours d'eau et ses éléments associés (zone humide, nappe souterraine, ...).

La mobilité d'un cours d'eau est le **moteur d'une dynamique écologique intense**, garante de la richesse et de la diversité des milieux naturels.

Si cette mobilité n'est plus possible, des **dégradations** sont à prévoir sur les installations humaines, sur les mouvements sédimentaires et les habitats aquatiques. Les sédiments sont une composante nécessaire pour dissiper l'énergie des crues. Leur absence entraîne une érosion plus accrue des berges et du lit provoquant la mise en péril des ouvrages d'arts.



Vielle-Aure, 1954



Vielle-Aure, 2013

Zone mobile : le lit de la Neste a évolué ainsi que l'occupation des sols depuis 1954. Son lit en plusieurs bras - bien visible en 1954 - devient un seul en 2013



Aragnoet, 2018

Zone peu mobile



Saint-Paul, 2016

Zone mobile



Hèches, 2015

Zone peu mobile



Adervielle-Pouchergues, 2018

Zone mobile

## LA NESTE MOBILE, OUI MAIS OÙ ?

